## MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS



## **CONSEIL MUNICIPAL**

# **AVIS DU MAIRE**

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ le lundi 11 avril 2022 à 20h00 à la mairie.

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 7 avril 2022

Le Maire Arnaud PRAILE

## ORDRE DU JOUR



## I <u>DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE</u> CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2. Marchés signés

## II FINANCES

- 1. Fiscalité locale Vote des taux d'imposition pour 2022
- 2. Examen et vote des budgets primitifs 2022
- 3. Vote d'une subvention au CCAS
- 4. Vote des subventions aux associations 2022
- 5. Subvention 2022 Familles Rurales St Malo
- 6. Participation aux frais de fonctionnement école privée St Louis de Gonzague et St Joseph le Brandon
- 7. Participation séjour à la neige des écoles
- 8. Participation service périscolaire et restaurant scolaire pôle enfance jeunesse de Saint Laurent
- 9. Tarifs gîtes et moulin de Poupet 2023 Modification
- 10. Tarifs épicerie Camping de Poupet 2022

## III LOTISSEMENTS

1. Lotissement Le Geneston – Fixation du prix des terrains

#### IV INTERCOMMUNALITE

1. Modification n° 22 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Petite Enfance

#### V QUESTIONS DIVERSES